



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 14 septembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	08/09/2011
Affichage	08/09/2011

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
MUSSON Pascal pouvoir à MARCHELLO Marie.
DUFOUR Maurice pouvoir à FROMM Gérard.

THEME : **FINANCES 2**

OBJET : **AUTORISATION DE
VOIRIE A BUT COMMERCIAL :
REMISE GRACIEUSE PARTIELLE.**

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice,
VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard,
ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Renée PETELET.

Les travaux entrepris dans la Cité Vauban (Place d'Armes, Couvent des Récollets, Prévention des éboulements rocheux au Fort du Château) durant l'année 2011 ont entraîné des difficultés (poussière, bruit, stationnement) dans l'exploitation de certains établissements et ont engendré une chute de fréquentation et de ce fait une perte du chiffre d'affaires.

Les établissements concernés sont les suivants :

- Souvenirs SMIK : M. Francky SMIK
- Aux Délices : M. Alexis MATHURIN
- Crêperie La Framboisine : M. Noël BERARD
- Bar Le Tourisme : M. Noël BERARD
- Restaurant Le Rustique : M. Jean-Luc LIBAUD
- Restaurant Le Passage : M. Gérard DEBROUK
- Restaurant Lou Gran Caire : Mme Nima Dendi SHERPA
- Jouons au Bois : Mme Vanessa COSTE

La commune souhaite concéder à titre exceptionnel une remise partielle de leurs factures de droit de place pour l'année 2011.

En conséquence il a été proposé aux commerçants une remise de 50% sur leurs factures, à savoir :

Nom	Terrasse	Somme due	Exonération	Reste du
Souvenirs SMIK	30 m ²	998,75 €	499,38 €	499,38 €
Aux Délices	50 m ²	1 312,00 €	656,00 €	656,00 €
Crêperie La Framboisine	40 m ²	812,50 €	406,25 €	406,25 €
Bar Le Tourisme	110 m ²	2 426,00 €	1 213,00 €	1 213,00 €
Restaurant Le Rustique	28 m ²	434,00 €	217,00 €	217,00 €
Restaurant Le Passage	6 m ²	139,20 €	69,60 €	69,60 €
Restaurant Lou Gran Caire	20 m ²	541,00 €	270,50 €	270,50 €
Jouons au Bois	4 m ²	155,00 €	77,50 €	77,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter ces remises exceptionnelles pour ces commerces.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la commune tout acte à caractère administratif ou technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0


Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 16 SEP. 2011

PUBLIÉ LE 16 SEP. 2011

NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gérard FROMM
